L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No 77 rue des Carondelet.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 15 AVRIL

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AMOUR DE L'OR.

XXVII

—Suite.—

Ces révélations, qui s'adressaient à la fois à son amour-propre et à sa plus chère illusion, foudroyèrent M. de Prévodal; il tomba anéanti, sans force, sans voix, sans volonté!

Ainsi l'amour de cette belle jeune femme, amour dont il était si fier, si glorieux, cet amour qui devait occuper toute sa vie, n'avait été qu'une surprise d'un moment et, plus tard, une comédie terrible empreinte de remords, de trouble, d'angoisses pénibles! Il n'était pas aimé, et il n'était qu'indifférent! Ce qu'il avait pris pour de la pudeur n'était qu'une invincible répulsion!

La chute est été brutale pour un autre, elle fut accablante pour Prosper.

Devait-il donc perdre de même, et les unes après les autres, toutes ses illusions, toutes ses espérances, tous les rêves charmants qui, jusque-là, avaient fait naître ses enthousiasmes?

—Non, se dit-il en se redressant énergiquement, car la vie serait sans but, et le Créateur n'a pu vouloir une chose aussi impie!

En ce moment son regard tomba sur la seconde lettre que Nick lui avait remise.

Il brisa l'enveloppe et lut ce qui suit:

"Messieurs Ducarrey et Cie ont l'honneur de saluer M. le comte de Prévodal et de le prier de vouloir bien réaliser, dans les trois jours, sa souscription de deux millions à la Compagnie de Paris-port-de-Mervdont il est un des administrateurs. A défaut de ce versement dans le délai fixé, les actions souscrites par M. le comte de Prévodal seront vendues à la Bourse et il demeurera passible de la différence."

—Ah! s'écria Prosper, c'est de l'impudence.

Mais la question d'intérêt ne passait qu'après la question d'amour.

Il s'habilla promptement, monta en voiture et se fit conduire rue de Provence.

Mina refusa péremptoirement de le recevoir.

Alors Prosper de Prévodal demanda Dachet.

—Voyez rue Basse-du-Rempart, répondit le domestique, à la maison de banque. Monsieur n'est pas ici.

—J'y vais, dit le jeune homme qui tenait à avoir avec Robert une explication sur cette demande de deux millions qui lui était faite par les successeurs de Dachet dans la propriété du journal financier.

Il se rendit rue Basse-du-Rempart.

Là, il apprit que Robert Dachet était absent.

—Si monsieur veut parler à M. J. Starke, dit le garçon, je vais l'annoncer.

—C'est inutile, répliqua Prosper, car je suppose que M. Dachet ne sera pas absent pour beaucoup de jours.

—Pour quinze jours au moins: il est en Angleterre.

—C'est bien; je reviendrai.

Quand il fut sur le trottoir, M. de Prévodal put se livrer à de sérieuses méditations, et ce qui lui était dans l'avenir n'était pas couleur de rose.

Ainsi qu'il arrive souvent chez les gens du profil à des graves préoccupations, il dest[illegible] et parlait tout haut comme s'il dut se lui contractait face de lui.

—Melven avait raison, disait-il, et j'ai je fait que la chasse aux fantômes!

Tout à coup une voix répondit à ses côtés:

—Eh oui, pauvre ami!

Prosper de Prévodal tressaillit et se retourna vivement.

Il se trouva en présence du journaliste.

—Eh! nous répéta-t-il en frappant du pied avec dépit, puisque je presse votre main ainsi et que dans vos regards, je trouve la sympathie, la loyauté et le dévouement.

—Mon! dit Melven, tout en rougissant, je ne vaux pas mieux que les autres; mais j'espère racheter mes fautes.

Il prit le bras de Prosper et continua ainsi:

—Que vous ai-je dit, mon cher Breton naïf, la première fois que je vous ai vu, lorsque votre enthousiasme vous montrait, comme des réalités enivrantes, tous ces mensonges que l'on nomme l'amour, l'amitié, l'honneur, le patriotisme, la probité, la famille, le bonheur, la gloire? Ce sont des fantômes! me suis-je écrié, et vous avez refusé de me croire. Eh bien! aujourd'hui, dites: avez-vous été aimé comme vous l'espériez?

—Hélas! soupira Prévodal.

—L'amitié!, l'avez-vous trouvée chez Robert Dachet ou chez d'autres?

—Je l'ai trouvée chez vous, mon cher Melven.

—Où ne parlons pas de moi, je vous pri[illegible].

—Quant à Robert Dachet, voyez ce qu'il me fait écrire.

Et M. de Prévodal montra la lettre qu'il avait reçue le matin même.

—Ducarrey et Cie! fit Melven, lisez: Robert Dachet! Ducarrey n'est que son prête nom, un misérable que je soufflète, s'il osait me saluer. Elles-vous en état de payer ces deux millions?

—Oui, mais à la condition d'être pauvre.

—Soyez pauvre, s'il le faut—et payez. L'expérience est une dettée qui ne s'achète jamais trop cher!

Vous parlerai-je de l'honneur maintenant? chercherai-je parmi les gens que vous avez connus; citez-moi un nom et je me fais immédiatement le domestique, l'esclave de l'homme qu'il le porte.

Du patriotisme? Ferdinand Mittermann a vendu son pays.

—C'est vrai! demanda Prosper.

—Je répondrai comme vous tout à l'heure: —Mais... mais que cela ne vous surprenne point. Ne voyons-nous pas cela tous les jours? Tel s'est vendu pour un titre, celui-ci pour une décoration, celui-là pour une somme d'argent, cet autre enfin pour une place!

La famille? La comtesse Svitzer a livré sa fille Mina à Robert Dachet à un moment où elle était encore sa maîtresse! Dachet a jeté sa femme dans vos bras—Ne rougissez pas: je sais la vérité!—Il a tenté de la jeter dans ceux du baron Mittermann: Caroline Svitzer s'est livrée à Stark! espion par ambition!

La probité! Reginald est un Tartufe de la pire espèce; Dachet a volé sa belle-mère, vous, Mittermann, Elise Desprez et mille autres!

Le bonheur! Charles Desprez est mort, sa femme aussi; Elise Desprez est pauvre et orpheline. Paul Maisonneuve....

Melven s'arrêta un instant.

Puis il reprit d'une voix brève et sifflante:

—Mais nous touchons au drame!..... Tenez, lisez cette lettre.

Il tira de sa poche.

Prosper de Prévodal la lut à haute voix.

Voici ce qu'elle contenait:

"Mon cher Melven.

"Au moment de mourir, je cherche autour de moi un ami fidèle pour défendre ma mémoire auprès d'une personne que je dois point nommer tant je me trouve indigne d'elle,—et ma pensée se porte vers vous. Je vous connais, vous accepterez cette douloureuse mission et l'accomplirez en frère.

"J'ai spéculé à la Bourse et j'ai perdu!.. je dois quatre-vingt mille francs!.....

"Dachet, ce monstre à figure humaine, m'avait dit: Je veux que vous et la femme qui va porter votre nom, soyez riches; il faut que votre fiancée trouve au fond de sa corbeille de noces cent mille francs en billets de banque. Achetez à terme tout ce que vous trouverez d'actions de Paris-port-de-mer, je vous garantis le succès de l'opération. Et moi, pauvre niais, qui suis encore à me demander la cause de la conduite de Dachet, j'ai suivi son conseil et bientôt je me suis trouvé débiteur d'une somme de quatre-vingt mille francs! J'ai couru chez Dachet. Il était en voyage, et, de sa part, on m'a remis une lettre par laquelle il me chassait de sa maison, me voulant pas me disait-il, d'employés qui jouassent à la Bourse. Comprenez-vous mon désespoir, ma terreur?..... Je suis sorti de la bêbété, fou! Que faire? J'avais rêvé un bonheur pour Elise, et je n'avais plus à lui apporter que la honte et la misère!.... Oh! douleur!

"Plutôt mille fois la mort.....C'est la mort que je choisis!! Quand vous recevrez cette lettre j'aurai cessé de vivre! Dites à Elise que ma dernière pensée est pour elle; dites-lui qu'elle me pardonne, qu'elle me plaigne et qu'elle prie pour moi.

"Paul MAISONNEUVE."

Prosper de Prévodal avait pâli en lisant cette lettre.

—C'est affreux! dit-il très ému.

—Bah! s'écria Melven d'une voix strident, cela se voit tous les jours! Puis il ajouta comme s'il se fût parlé à lui-même:

—Il y a là-dessous quelque horrible machination que je découvrirai.

Et s'adressant à Prévodal:

—Que reste-t-il maintenant, mon cher comte?

Prosper réfléchit un instant.

—La gloire! dit-il d'une voix enthousiaste.

—La gloire! répliqua Melven avec un rire ironique. Ah! parlons-en un peu. Je suppose que vous entendez par ce mot ce qu'on appelle la gloire militaire! Des hécatombes humaines inventées pour la satisfaction de ministres ambitieux....

—Mais vous n'êtes pas converti

—Je l'avoue, dit en souriant Prosper.

—S'il en est ainsi, essayez donc de la gloire, mon cher Prévodal; après cela, votre éducation sera complète. Je pars pour l'Allemagne, où je vais me faire l'historien de la guerre pour le compte d'un journal parisien, venez avec moi.

—De quel côté sont vos sympathies, Melven?

—Je n'ai de sympathie pour aucun des belligérants. Vous connaissez mon opinion sur la guerre! Mais j'ai une haine profonde contre la Prusse, à cause de la tendance qu'elle a à faire prévaloir cet axiome odieux qui est la négation de toute civilisation et de toute justice: la force prime le droit! A cause encore de son astucieuse politique, à cause aussi de ce que le connais de la conduite et des agissements des Prussiens de Paris. Dieu veuille que mes prévisions ne se réalisent jamais!

—Quand partez-vous?

—Après-demain.

—Pourquoi pas demain?

—Parce que j'ai demain un devoir à remplir....Paul Ma'sonneuve n'avait pas de famille!

—Je vous comprends! Tous les deux nous suivrons son convoi. Mlle Desprez connaît-elle le nouveau malheur qui vient d'atteindre?

—Non! dit Melven tristement; et j'ai à accomplir la douloureuse mission de le lui apprendre.

—Elle est pauvre, m'avez vous dit?

—Oui!

—Permettez-moi de vous accompagner chez elle.

—Je le veux bien. Ma mission sera moins pénible.

Et les deux hommes se dirigèrent vers la rue de Vaugirard.

XXVIII.

Il était onze heures du matin lorsque Melven et le comte de Prévodal arrivèrent chez Elise Desprez.

La jeune fille, agenouillée devant le portrait de sa mère, priait et pleurait.

"Mère! disait-elle, chère mère, du haut "du ciel veille sur l'enfant que tu as aban-"donnée,—et si ta pauvre Elise doit être "malheureuse sur terre, appelle-la vers "toi, supplie le Seigneur de me faire une "petite place dans son paradis, entre toi "et mon père!"

.....

—Votre jeune maîtresse est chez elle? demanda Melven à la servante.

—Oui, monsieur, entrez.

—Dites-lui que M. le comte de Prévodal et M. Pierre Melven désirent lui parler.

La porte de l'appartement d'Elise s'ouvrit aussitôt et Mlle Desprez apparut sur le seuil.

—Soyez les bienvenus dans la maison de l'orpheline, dit-elle, l'implorais ma mère, et elle m'a entendue puisque ce sont les âmes grandes et généreuses, les cœurs loyaux et sincères qu'elle m'envoie.

En même temps elle tendit ses deux mains aux visiteurs.

Ceux-ci entrèrent.

La porte se ferma derrière eux.

Melven, le sceptique Melven était très ému et son émotion se réflétait sur sa physionomie.

Il resta debout et contempla un instant Mlle Desprez.

Tout ce qu'il y avait de bon, de tendre, d'affectueux passa dans son regard.

Il fit un effort sur lui-même et dit à Elise d'une voix douce:

—Pleurez, ma sœur! les larmes consolent!

—Grand Dieu! s'écria Elise, êtes-vous donc le messager de quelque terrible nouvelle? N'ai-je pas assez souffert?

—Non! dit Melven osant à peine parler.

—Achevez.

—Paul est mort! tué par Dachet qui l'a trompé! N'ayant pu vous apporter la fortune et le bonheur, Paul n'a pas voulu que vous vissiez sa honte!

Elise tomba à genoux.

—Seigneur! seigneur! s'écria-t-elle, donnez-moi la force de vivre!.....

Prosper fit un pas vers la jeune fille.

(A continuer.)

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,383 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: payer trois mots "vingt-cents la livre" et le remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,384 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'article désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant toute le sucre et toute la mélasse produite par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 2,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dit pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à blutter salmises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ros de l'enregistrement des sommes ver-

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 15 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à naver seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit ti par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers ayant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutés, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim

Tarif postal.

Depuis le 1er janvier 1875, date de la mise en vigueur de la Convention de l'Union postale, le tarif suivant est appliqué aux Etats-Unis:

"Lettres simples pour la France, cinq cents par demi-once;

"Cartes postales, deux cents;

"Journaux, deux cents s'ils ne pèsent pas plus de quatre onces;

"Imprimés et échantillons, deux cents par deux onces;

"Ce tarif s'appliquera aux matières postales expédiées des Etats-Unis en destination de la France et de l'Algérie, ainsi qu'à la correspondance pour l'Espagne, y compris les Iles Baléares, les Canaries, les possessions espagnoles de la côte nord d'Afrique et les établissements postaux de l'Espagne sur la côte ouest du Maroc.

"L'Union générale des Postes comprend à partir du 1er janvier, l'Europe entière sans aucune exception, ainsi que la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie et l'Egypte. Pour tous ces pays, le tarif des affranchissements est le même que pour la France, tel qu'il est résumé ci-dessus."

L'extrait suivant d'une circulaire de Mr Leibbrd, directeur-général des Postes en France, donne le tarif appliqué en France; on remarquera qu'il est beaucoup plus élevé:

A partir du 1er janvier 1876,

Le prix d'affranchissement des correspondances expédiées de la France et de l'Algérie à destination:

1° De tous les pays d'Europe, de l'Egypte, de la Turquie d'Asie, de la Russie d'Asie, de la Tunisie et du Maroc;

2° Des Etats-Unis de l'Amérique du Nord,

Sera fixé comme suit:

PAYS D'EUROPE, ETC.

Lettres ordinaires, 30 centimes par 15 gram.

Lettres recommandées, 30 centimes par 15 gr. et droit fixe de 50 centimes.

Cartes postales ordinaires, 15 centimes.

Cartes postales recommandées, 40 centimes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 4 centimes par 50 gr; recommandées, 5 centimes par 50 gr. et droit fixe de 25 centimes.

ÉTATS-UNIS.

Lettres ordinaires, 40 cent. par 15 gr.

Lettres recommandées, 40 cent. par 15 gr. et droit fixe de 50 cent.

Cartes postales ordinaires, 20 cent.

Cartes postales recommandées, 45 cent.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 8 cent. par 50 gr.; recommandés 8 cent par 50 gr. et droit fixe de 25 cent.

Les lettres *non affranchies* provenant des pays précités seront passibles, à la charge des destinataires, savoir:

Celles des pays d'Europe, etc., d'une taxe de 60 cent. par 15 gram.;

Celles des Etats-Unis d'une taxe de 70 cent. par 15 gram.

Passage pour l'Europe.
(AGENCES.)
Via la Nile-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.
STATE LINE.
Ligne de steamers neufs, construits sur la Clyde, vaste et à hélice, offrant toutes les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glascow: Belfast et se relient, par des steamers de première ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Havre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.
Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.
Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.
Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les embarquements ne sont pas opérés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Tous renseignements demandés pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'en rapport le propriétaire ou le détenteur des lots, à Nile-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.
Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.
Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.
Traites à vue de $5 et au dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.
Souverains, francs, marcs et guilders.
Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à
A. K. MILLER & Co.
No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.
N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de seconde chambre et entrepont trouveront leur avantage à consulter des arrangements au bureau de la Nile-Orléans.
1fév—1an

Excursions régulières du dimanche,
Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.
Le beau steamer, fin marcheur et à bassepression,
CAPITOLIA,
Capitaine HANOVER,
Commencera ces excursions régulières du Dimanche à dater de dimanche prochain, 2 avril.
A partir de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 9 heures du matin: départ à le soir du même jour, à temps pour permettre aux passagers de prendre le train de sept heures et demie en ville.
Le prix du passage, aller et retour, est d'une piastre seulement.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
No 29 de la rue de l'Union.
2mars—1an

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis.
Entre Mandeville et la Nile-Orléans.
Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.
Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer,
CAMELIA,
Capitaine Wm. Hanover,
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, LUNDI et VENDREDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin, et MARDI et SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le VENDREDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le SAMEDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le VENDREDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de bris de machine.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA,
25 avril75—1an Au No 29 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Réservé les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Bayou Sunk, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le beau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
Se rallant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
ED. J. GAY,
No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 août—1an

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires. Le bateau à vapeur ROBERT YOUNG remplaçant le ST-MARY, d'un faible tirant d'eau,
Capt. W. H. Daniel, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Ordinairement jusqu'au Bayou Boeuf et Bayou des Glaises.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Paquet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Normand, Alexandrie, Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
BART ABLE,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 32 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 105 rue Commune,
ADAMS & WOLFE, 9 Commercial Place.
3 déc—1an

Atchafalaya et Atchafalaya.
Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênet, de Patterson'ville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nile-Iberie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Tèche. Le bateau à vapeur
GIPSY,
Abe Smith, Capitaine, Frank Greif, commis, par, Ira SAMEDI, 15 avril, à 5 P. M.)
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, Agents.
14avril—2 No 2 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la Côte et Bayou Boeuf.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.
Le bon bateau à vapeur
ST. MARY,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
R. O. MELANCON,
No 26 de la rue Conti.
29oct—1an

Paquebot de la côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodaux-ville.
Deux fois la semaine. Pour la côte de Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Laucin,
M. H. Landry' Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
H. RIVET et P. CHALLET,
9 rue Conti.

VAPEURS
COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS,
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne partiront comme suit du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
AMERIQUE, Pouyolo, mardi, 13 avril.
ST LAURENT, mardi, 25 avril.
FRANCE, mardi, 2 mai.
FRESNEL, samedi, 6 mai.
PRIX DU PASSAGE en OR, y compris le vin: Première cabine, $120 et $140 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $22 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
ou à
A. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord.
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havana.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous:
De Brême, de la Nile-Orléans.
Hannover... 2 fev. environ 11 mars
Strasburg... 1 mars
(Direct, pour Brême, avec passagers d'entrepont seulement.) environ
Frankfurt... 15 mars environ 19 avril
Hannover... 12 avril " 17 mai.
Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour débarquer et débarquer les passagers et le fret.
Sujets aux conditions définies ci-dessous.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 36 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 45 "
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..... $35 en or.
Entrepont..... 20 "
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 61 de la rue de l'Union.

Pour New-York directement.
Ligne des steamers Cromwell New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
Jeudi, 20 avril, à 5 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage.....$30.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.
A dater du 7 DÉCEMBRE, 1874, un bateau à vapeur
BILLY WILKINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 5 heures du soir.
Le même bateau se relèra avec le train de passagers du lendemain, à 7 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.
Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
Agent-général.

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité de ce chemin de fer, en ville, est à l'angle de la rue gare, rue des Champs-Elysées, près de la levée.
Le prix d'excursion au Lac-Salée et retour, le même jour, est de deux piastres. Les enfants au-dessous de douze ans paieront 10 cents.
Pour la station de Gentilly, 15 cents aller et autant pour le retour.
Départ de la ville.

	heures A. M.		Départ du Lac.	heures.
6		7		
8		9		
10		11		
Midi.		1		
2		3		
4		5		
6		7		
8		9		

Les Dimanche, il y aura un train TOUTES LES DEMI HEURES à partir de 2 heures. Un train devient aux pèlerins allant à ville tous les dimanches matin, à 8 heures.
Les personnes qui désirent s'arrêter à Gentilly, doivent en avertir le conducteur avant le départ.
4avril—

LA LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.
Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.
ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.
Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et se partent comme suit:

Départ.	Arrive.		
Express.....7:0 A. M.	Malle.....10:00 A. M.		
Malle.....3:00 P. M.	Express.....9:30 P. M.		

Chaque jour, un train de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, sans changement. Il n'y a seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.
NORMAN JONES,
Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—1an

THE MOBILE LINE.
THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH, WEST.
Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS.
CARRYING THE U. S. MAIL.
Trains arrive and depart daily at the Canal Street, as follows:

Depart.	Arrive.		
Express.....7:30 A. M.	Mail.....10:00 A. M.		
Mail.....8:00 P. M.	Express.....9:30 P. M.		

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore. WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.
NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—1an

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Galliops.)
A partir du 21 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.	ARRIVE.
Express.....7:20 A. M.	Express.....12:30 A. M.
Mixte.....4:00 P. M.	Mixte.....10:00 A. M.

Le train d'arrêment part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St-LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 23 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, Directeur-Général. 14 j 75 tf

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.	ARRIVE.
Express.....7:20 A. M.	Express.....12:30 P. M.
Mail.....5:30 P. M.	Mail.....10:00 A. M.

The accomodation train departs on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrives on SUNDAY at 9:15 P. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 123 Camp street, corner Common.